



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 26 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reconnaissance en calamités agricoles

Orages (pluies) du 23 avril 2018 et du 14 au 15 octobre 2018

Pertes de fonds sur sols, ouvrages privés et clôtures

Au cours de sa séance du 17 avril 2019, le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture a reconnu le caractère de calamités agricoles aux dommages subis par les agriculteurs de l'Aveyron à la suite des pluies orageuses du 23 avril 2018 et du 14 au 15 octobre 2018.

Cette reconnaissance concerne des pertes de fonds sur une zone sinistrée qui couvre 2 communes du département : **Maleville** (aléas du 23 avril 2018) et **Montfranc** (aléas du 14 au 15 octobre 2018).

Les biens reconnus sinistrés concernent des pertes de fonds **sur sols, ouvrages privés et clôtures**.

Les agriculteurs ayant subi des dégâts sur les sols, clôtures et ouvrages privés non assurables sont susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation au titre des pertes de fonds dans le cadre de la procédure calamités agricoles.

1 - Retrait des formulaires de demande d'aide

Les formulaires de demande d'indemnisation des pertes de fonds sont disponibles auprès des mairies des communes reconnues sinistrées.

Vous pouvez également télécharger le formulaire sur le site internet de l'Etat en Aveyron (www.aveyron.gouv.fr) dans la rubrique «politiques publiques>agriculture>formulaires ».

.../...

2 - Dépôt des formulaires

Les formulaires de demande d'indemnisation au titre des pertes de fonds, accompagnés des pièces nécessaires requises, doivent être déposés au plus tôt avant le **jeudi 29 mai 2019** à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron - 9, rue de Bruxelles – Bourran – BP 3370 – 12033 RODEZ CEDEX 9.

Pour tout renseignement complémentaire concernant la mise en œuvre de ce dispositif, vous pouvez prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron au 05 65 73 50 00.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30*

 @Prefet12

 Préfet de l'Aveyron